



**JOURNÉE DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES ÂGÉES**

23 octobre 2016
Jardin de l'État

Le Département aux côtés des Réunionnais

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES ÂGÉES

PROGRAMME

**Samedi 23 octobre au Jardin de l'État
de 9h à 16h30**

AU PROGRAMME :

- Spectacles
- Bal « la poussière »
- Messe à 10h30
- Villages divers
- Information et prévention

Le Département aux côtés de nos aînés



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le mot de **LA PRÉSIDENTE**



La question du bien vieillir est essentielle à La Réunion car l'île est aujourd'hui confrontée à une accélération du vieillissement de la population. Le nombre de personnes âgées devrait passer de 100 000 en 2010 à 225 000 en 2030. Se pose donc avec acuité la question de l'accompagnement des personnes âgées, de plus en plus confrontées aux problématiques liées à la prise en charge de la dépendance.

La priorité du Département est de maintenir le modèle réunionnais de solidarité intergénérationnelle, en favorisant le maintien à domicile afin que le gramoune puisse vieillir dans sa maison. La priorité est donc de garder accessible ce cadre de vie, accessibilité en termes d'aménagement mais aussi accessibilité en termes de présence humaine, d'un aidant familial, pour l'aider, pour échanger avec lui et pour lui apporter son amour.

L'autre niveau de réponse est la prise en charge en établissement spécialisé, lorsque la santé ou la situation personnelle du gramoune ne permet plus son maintien à domicile. La qualité de l'accueil a beaucoup évolué, permettant une prise en charge de proximité, riche et diversifiée. Avec 1 650 places disponibles en établissements spécialisés et 276 places à ouvrir, notre département est un territoire dynamique en la matière.

Un troisième niveau de prise en charge est actuellement porté par le Conseil Départemental, les Maisons d'Accueillants Familiaux. C'est un mode d'accueil innovant, à mi-chemin entre l'authenticité du maintien à domicile et la qualité de la prise en charge en structure spécialisée. Alors que la traditionnelle Journée Départementale des Personnes Agées se profile, je tiens à réaffirmer l'engagement du Conseil Départemental en faveur de nos aînés. Un engagement qui se traduit par un soutien actif aux clubs de 3ème âge, un accompagnement en faveur des aidants familiaux, la gratuité des transports en commun, le Pass Loisirs, ou encore le chèque santé.

« À tout âge : faire société », c'est la thématique nationale de la semaine bleue 2016. Cette ambition trouve sa déclinaison concrète dans l'action portée par le Conseil Départemental depuis de nombreuses années, à savoir créer toutes les conditions du bien-vieillir afin que nos gramounes demeurent des acteurs dynamiques d'une société qui a besoin de ses anciens pour vivre pleinement son présent et construire sereinement son avenir.

Nassimah Dindar

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES ÂGÉES



PROGRAMME

À TOUT ÂGE : CRÉATIF ET CITOYEN

8h30	Accueil des participants Joël Bègue et Maroni
8h30 – 9h10	Luc Bègue (Bal la poussière)
9h – 9h30	Chorale de l'Amicale du Département
10h – 10h30	Échanges interreligieux
10h30 – 11h30	Messe par le Père Lilian Payet
11h30 – 11h45	Discours de bienvenue de la Présidente du Conseil Départemental
11h45 – 12h	Remise du cadeau à la Centenaire, Madame Blard Marie Joséphine par Thérèse Baillif, Marraine de la journée
12h15 – 12h45	Animation artistique par Thierry JARDINOT
13h – 13h50	Natacha Tortillard (Bal la poussière)
14h10 – 15h05	Orkès Bann Dalon (Bal la poussière)
15h20 – 16h15	Orkès Karousel (Bal la poussière)

VILLAGE AGRICOLE

- Fruits & légumes
- Gâteaux pays Achards, confitures et autres produits transformés
- Miel
- Jus de fruits frais
- Huiles essentielles, huiles de massage
- Vanille, curcuma
- Pâtées fleuries

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES ÂGÉES



PROGRAMME

VILLAGE SPORT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- Initiation à la Boxe
- Stand d'optique
- Stand téléalarme
- Stand soins énergétiques
- Stand d'audition

VILLAGE CRÉATIVITÉ ET CITOYENNETÉ

- Stand Présentation des dispositifs du Département (PCH, ACTP, AM, PL/PT, CS)
- Stand des dispositifs Habitat du Département (Amélioration habitat, FSL, RSO, accession à la propriété)
- Stand Politique des aidants (Répit repos, bourse d'heure, café des aidants)
- Stand démonstratif et participatif de Bois de Goyavier
- Stand MDPH
- Stand Université Solidarité
- Stand ARAR
- Stand ALMA
- Stand RESPASEUL
- Stand Caisse Réunionnaise Complémentaire
- Stand France AVC Réunion
- Stand France Parkinson
- Stand ORIAPA



Le Conseil départemental **CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE** **EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES**

NOTES

UNE POLITIQUE DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE POUR RENFORCER LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Face au vieillissement de la population, La Réunion fait face à l'un des enjeux majeurs de toute société moderne : la prévention de la perte d'autonomie et la prise en charge des personnes âgées.

LA RÉUNION, UN CONTEXTE PARTICULIER

- ▶ Un vieillissement rapide de sa population (doublement des plus de 75 ans d'ici 2020 - 41 800 en 2020 / 27 760 en 2010)
- ▶ Une population dépendante croissante (26 700 en 2030, contre 13 200 en 2010) ;
- ▶ Une grande précarité financière (42 % des plus de 65 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté - 30 % des 60 ans et plus vivent avec le minimum vieillesse - la pauvreté augmente avec l'âge).

D'UNE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE À UNE POLITIQUE GLOBALE

La nouvelle mandature 2015-2020, veut renforcer la prévention et les actions de proximité en direction des personnes âgées en prévenant la perte d'autonomie et en améliorant leur prise en charge à domicile et en établissement en s'appuyant sur l'emploi de la jeunesse réunionnaise.

Les efforts de la Collectivité sont menés autant sur les aides sociales obligatoires que sur des dispositifs d'aides facultatives qui favorisent le « bien vieillir » et contribuent à retarder l'entrée dans la dépendance.

**125 M€ consacrés
à ce public prioritaire**

NOTES

LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE : AXE MAJEUR DE LA MANDATURE

L'objectif est de permettre aux personnes âgées de vivre dans des conditions optimales, de faciliter leur maintien à domicile par l'attribution d'aides financières et d'aides techniques, et de continuer à participer à la vie sociale et citoyenne.

Une politique d'aides et d'actions sociales en faveur de ce public est menée en privilégiant notamment les objectifs suivants.

VIVRE À DOMICILE, LE PREMIER AXE DE LA POLITIQUE

En retardant l'aggravation de la dépendance ou en la compensant, il est question de soutenir la solidarité familiale réunionnaise et de respecter le souhait des personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles.

Cela se traduit par l'octroi de prestations sociales et de dispositifs volontaristes dans les domaines du quotidien (aide humaine / aide technique), de l'accès à la santé, du soutien aux aidants, des déplacements (Réunipass).



NOTES

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

En 2015, 14 087 personnes âgées ont bénéficié de l'APA, se répartissant de la manière suivante :

Lieux de vie	Nombre de bénéficiaires
Domicile	12 448
Accueil familial	489
Établissements	1 110
TOTAL	14 087

Prestation en nature, l'APA à domicile vise à pallier la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus (GIR 1 à 4). Le bénéficiaire a la possibilité de devenir employeur d'une aide à domicile (emploi gré à gré) ou de recourir à un service prestataire.

Depuis décembre 2009, le paiement de l'APA s'effectue sous forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour les bénéficiaires employant un salarié (Chèque APA Gramounes). Aujourd'hui, plus de 7 300 personnes ont ce mode de paiement.

L'objectif est d'étendre ce mode de paiement à l'ensemble des bénéficiaires de l'APA en mode gré à gré.

La loi ASV du 28 décembre 2015 permet aujourd'hui de consolider l'accompagnement des personnes âgées à domicile par :

- ▶ la baisse du taux de participation, voir sa disparition (bénéficiaires de l'ASPA) ;
- ▶ la revalorisation des plafonds APA ;
- ▶ la reconnaissance du rôle des aidants.

NOTES

DES AIDES GÉRÉES PAR DES SERVICES DE PROXIMITÉ

La mise en œuvre opérationnelle des politiques départementales en faveur des personnes âgées est réalisée essentiellement sur les territoires par les services d'Aide Sociale aux Adultes (ASA) et les services des Actions de Santé.

Les 4 services ASA du Département ont pour missions de :

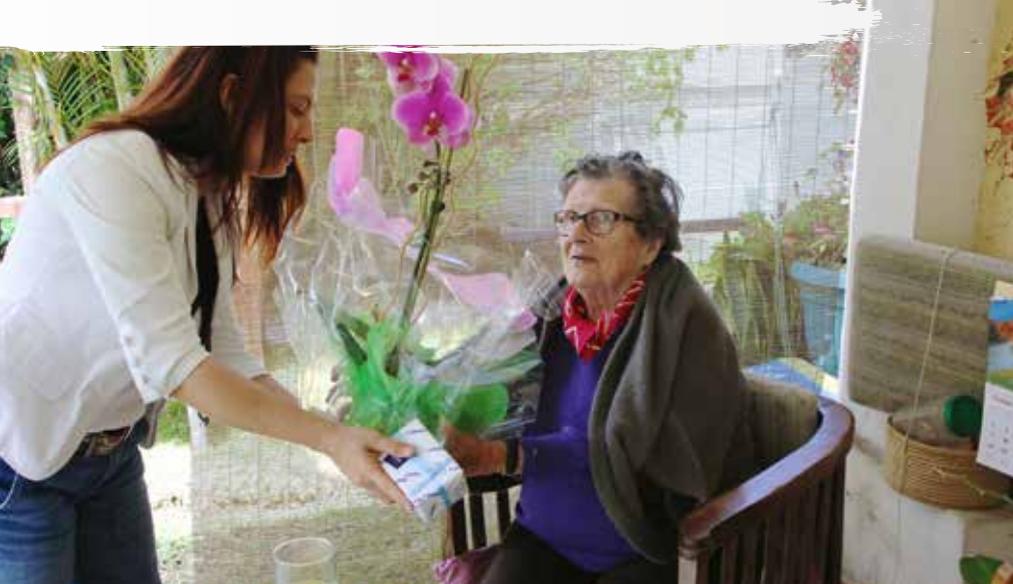
- mettre en œuvre les prestations sociales en faveur des personnes âgées ;
- assurer le contrôle de l'effectivité des prestations ;
- informer, orienter et apporter conseils aux usagers.

Les 10 services des Actions de Santé se composent d'équipes pluridisciplinaires et ont pour missions de :

- préserver le vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles et prévenir la perte d'autonomie ou l'aggravation de la dépendance par une prise en charge adaptée,
- réaliser l'évaluation médico-sociale des conditions de vie des personnes âgées afin d'établir un projet de vie, d'élaborer un plan d'aide personnalisé et d'évaluer le besoin de l'aidant.

L'activité des services des Actions de santé se traduit par :

- des entretiens, qui peuvent déboucher sur des aides et/ou des accompagnements médico-sociaux. Les entretiens se déroulent majoritairement sous forme téléphonique (49 %) et de visites à domicile (41 %) et peu au bureau (10 %) ;
- les visites à domicile pour l'évaluation de la dépendance (demandeurs d'APA et d'Aide Ménagère).



NOTES

AIDE MÉNAGÈRE

En 2015, 2 024 personnes âgées ont bénéficié de l'aide ménagère légale et 89 de l'aide ménagère facultative. Cette prestation permet de financer des heures de services ménagers dans le cadre d'un service prestataire pour les personnes âgées isolées et en perte d'autonomie (GIR 5 ou 6).



ACCÈS AU DROIT À LA SANTÉ : POUR TOUS

9 M€

ACCÈS À LA SANTÉ

Dispositif novateur au niveau national, le Chèque Santé a été mis en place par le Département en 2007.

Objectif : permettre aux personnes âgées aux revenus modestes, mais ne bénéficiant pas de la CMU-C, d'acquérir une couverture maladie via une complémentaire santé.

À ce jour, le dispositif compte 23 165 personnes âgées bénéficiaires.

Dès 2017, le Département souhaite améliorer la couverture des soins proposés par le Chèque Santé.



NOTES

POLITIQUE DE SOUTIEN DES AIDANTS FAMILIAUX

Porté par le GIP SAP, le dispositif « Répit & Repos » offre une palette de services aux aidants familiaux afin de les soulager et de leur permettre de « souffler » au quotidien.



1 M€

Depuis 2012, ce dispositif offre une bourse d'heures d'accompagnement et des séjours « Grand'Air » sur 3 sites :

- ▶ Kaz Grand'R (Entre-Deux) ;
- ▶ au Village Corail (Saint-Gilles les bains) ;
- ▶ au Village des Sources et à la chambre d'hôtes des Filaos. Une offre de soin thermal est également proposée à l'établissement thermal Renée ACCOT (ETIA) à Cilaos ;
- ▶ un Café des Aidants dans le Nord (Espace Reydelle) et dans le Sud (Kaz Grand'R).

En 2015, ce dispositif a connu une forte montée en charge : plus de 2 500 bénéficiaires en 2015 contre 2 100 personnes en 2014.

AUTRES RÉPONSES VOLONTARISTES APPORTÉES POUR CONFORTER LE MAINTIEN À DOMICILE



1 M€

CARTE RÉUNI PASS

Au titre de la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, le Conseil Départemental de La Réunion est Autorité Organisatrice de Transports (AOT) non-urbains réguliers de personnes. À ce titre, il organise le transport public de voyageurs à travers le réseau interurbain Car Jaune.

En 2010, le Conseil Départemental a instauré la gratuité sur le Car Jaune pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Pour aller plus loin dans sa réponse apportée à l'utilisateur, depuis décembre 2014, les usagers peuvent bénéficier d'un titre de transport gratuit (Réuni Pass) sur tous les réseaux de transport en communs locaux et les lignes Express et Semi-Express du réseau Car Jaune.

NOTES

ACCÈS AUX BÂTIMENTS CULTURELS

Fidèles à leur mission de favoriser l'accès à la culture et au sport au plus grand nombre, les services culturels départementaux ont à cœur de s'adapter davantage aux personnes à besoins spécifiques.

Les équipements culturels de la Collectivité (Archives départementales de La Réunion Sudel Fuma, Artothèque, Bibliothèque départementale, Lazaret de la Grande Chaloupe, Musée Historique de Villèle, Musée Léon Dierx, Muséum d'Histoire naturelle, Musée du sel) proposent ainsi :

- ▶ un accueil spécifique au public âgé en groupe (sur réservation) ;
- ▶ la gratuité des visites dans les trois musées labellisés Musées de France (Villèle, Dierx, Muséum).

AMÉNAGEMENT DES ESPACES NATURELS

Dans le cadre de son programme d'aménagement et d'équipement de son domaine forestier, la Collectivité est engagée dans l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie sur les espaces naturels.

Des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont envisagés chaque fois que cela est possible (contraintes physiques et environnementales).

Actions déjà réalisées :

Certains des principaux sites d'accueil ont déjà été aménagés :

- ▶ l'aire d'accueil de Piton Sec (route du volcan) en 2009 ;
- ▶ le terminus de Mamode Camp en 2010 ;
- ▶ le site de la Petite Plaine en 2012 (construction d'un kiosque accessible).
- ▶ le site des Makes (2014).
- ▶ le sentier de Bélouve est le premier sentier forestier accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, qui permet notamment à nos seniors une véritable immersion en forêt (2015).
- ▶ le site de la Roche Ecrite à Cilaos (2015).



NOTES

DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL ET EN ÉTABLISSEMENT

ACCUEIL FAMILIAL

La Réunion, premier département de France en nombre de places agréées avec 1 116 places en 2015 contre 450 en 2004. Cette alternative d'hébergement entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement concerne 574 accueillants familiaux et favorise la création d'emplois. Un effort particulier a été apporté afin d'améliorer la formation des accueillants familiaux par la mise en place d'un processus de formations au cours de leurs années d'agrément.



0,6 M€



22 M€

OFFRE DE PLACES EN ÉTABLISSEMENTS

Conformément au Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS) 2013-2017, les trois objectifs visés se décomposent comme suit :

- ▶ Poursuite de la mise en œuvre des places autorisées des établissements accueillant des personnes âgées ;
- ▶ Projet innovant : les Maisons d'Accueillants Familiaux (MAF) 1 à 2 par territoire : offre alternative et innovante.

À ce jour, 2 766 places ouvertes en faveur des personnes âgées (accueil familial et établissements).

Ces places se répartissent comme suit :

- ▶ 1 449 places ouvertes en EHPAD (dont 1 234 places habilitées à l'aide sociale) ;
- ▶ 147 places ouvertes en EHPA (dont 48 habilitées à l'aide sociale) ;
- ▶ 54 places ouvertes en accueil de jour, plus 28 places en cours d'installation.

276 places d'EHPAD restent à ouvrir.



NOTES

► Amélioration de la qualité de la prise en charge des résidents par la reconduction de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les EHPAD pour une durée de 5 ans, visant à :

- améliorer la qualité de vie des résidents en EHPAD, le relationnel entre les proches des résidents et le personnel exerçant dans l'établissement ;
- prendre en considération le niveau de dépendance des personnes âgées dans la tarification de l'établissement ;
- inscrire l'établissement dans un réseau gérontologique comportant des soins coordonnés.

► Soutien de la dépendance à travers l'attribution de :

- l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) couvrant les dépenses correspondant au tarif dépendance que les établissements appliquent aux personnes âgées résidentes ou pour couvrir un accueil de jour ;

5,5 M€

22 M€

- l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) assurant la prise en charge des frais d'hébergement et d'entretien des personnes accueillies en EHPAD ou des frais d'hébergement temporaire.

PERSPECTIVES SUR LES 3 ANNÉES À VENIR : INSTALLER LES PLACES EN EHPAD QUI SONT AUTORISÉES

- ouverture de 80 places (EHPAD Fondation Père Favron au Port) ;
- ouverture de 83 places (EHPAD Fondation Père Favron au Tampon) ;
- ouverture de 61 places EHPAD et de 24 places en EHPA sur la commune de Saint-Denis

NOTES

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

L'accent est mis, à travers la signature des CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) au 1^{er} janvier 2017, sur l'assurance de la qualité de prise en charge proposée à nos aînés dans les ESMS (Établissements Sociaux et Médico-Sociaux). Par ailleurs, plusieurs outils ont été installés pour centraliser les informations préoccupantes (**cellule dédiée**) et les traitements. Enfin, un protocole de lutte contre la maltraitance au sein des établissements EHPA, EHPAD a été signé en lien avec les services de l'État.

SOUTENIR LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DES ACTEURS

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES À LA PERSONNE : LE GIP-SAP

L'accompagnement des personnes âgées dans les actes quotidiens est assuré par des professionnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), bénéficiant depuis le 1^{er} janvier 2016 d'une autorisation d'exercer pour 15 ans, délivrée par la Présidente du Département.



0,8 M€

En 2016, la Collectivité a confié au GIP-SAP, les missions suivantes :

- ▶ coordination et de mobilisation des services d'aide à la personne ;
- ▶ soutenir les SAAD en difficulté financière par un accompagnement technique via les fonds de restructuration (délivrés par l'État).





NOTES



Le Plan d'actions du GIP-SAP s'organise autour de trois axes :

- ▶ développer les missions d'expertise et de mutualisation ;
- ▶ accompagner la structuration de la filière de l'aide à domicile ;
- ▶ consolider l'accompagnement du vivre à domicile par des mesures en faveur des aidants.

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ASSOCIATIFS

L'aide départementale aux associations à caractère social concerne :

- ▶ les associations œuvrant en faveur des personnes âgées pour leur initiative autour de projets destinés à faciliter l'autonomie, rompre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie ;
- ▶ les associations patriotiques dont l'objet est d'œuvrer en faveur des anciens combattants pour l'organisation de cérémonies de commémoration, de manifestations de loisirs et l'attribution d'aides d'urgence ;
- ▶ les clubs de 3^e âge pour l'organisation de manifestations festives et de loisirs.

ACTIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Depuis 2010, le Conseil Départemental organise la Journée Départementale des Personnes Agées (JDPA).

Lors de cette manifestation festive, les participants sont informés sur les dispositifs d'aides du Conseil Départemental et les actions partenariales (en faveur de la prévention de la perte d'autonomie, le dépistage du diabète, notre politique en faveur des aidants).

Cette année, l'honneur sera donné aux citoyennes centenaires et à la créativité à travers la mise en place d'un atelier de bois de goyavier lors de la journée départementale des personnes âgées.



2017
POURSUITE DES ENGAGEMENTS
POUR PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER
LA PERTE D'AUTONOMIE

- ▶ Poursuite de la programmation du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS) 2013-2017 - Volet Personnes Agées, validé par l'Assemblée Départementale en mars 2013 avec :
 - ▶ Lancement d'appel à projets pour promouvoir des actions de prévention de la perte d'autonomie en faveur des publics de plus de 55 ans ;
 - ▶ Création de 5 Maisons d'Accueillants Familiaux pour créer de l'emploi, insérer professionnellement de jeunes réunionnais et apporter des réponses de répit aux aidants et aux familles ;
 - ▶ Mise en place de Bornes d'Accès aux Droits (BAD) : bornes interactives, mises en libre service, à partir desquelles chaque usager pourra connaître les dispositifs auxquels il a droit, compléter les formulaires de demandes d'aide, et suivre l'avancée de leur dossier à partir d'un numéro unique ;
 - ▶ Favoriser l'information en direction des personnes âgées par la mise en place d'un portail Internet pour l'accès aux informations utiles (dispositif Répit Repos, places disponibles en établissements, en accueil familial, formulaire APA) ;
 - ▶ Permettre la vie autonome à domicile grâce à la prévention et à l'accès à la santé : développement de la télé-assistance et d'aides techniques dans le cadre des plans d'aide APA ;
 - ▶ Mise en place d'un pool d'Ecar : pour lutter contre l'isolement, permettre le déplacement de nos publics âgés et dépendants, le développement du tourisme, (de 5 à 10 cars mis à disposition des associations) ;
 - ▶ Renforcement de la politique d'aide aux aidants familiaux et le partenariat actif avec le secteur associatif, avec la diversification des paniers d'heures (garde itinérante de nuit) et le déploiement du dispositif « cafés des aidants » sur le territoire ;
 - ▶ Consolider la plateforme d'écoute et d'information « Écoute/Aidants ».

NOTES

L'accompagnement du projet de vie des personnes âgées dont les objectifs sont de :

- ▶ diversifier les formules d'accueil et d'hébergement, innovantes ;
- ▶ contrôler la qualité de la prise en charge à domicile et en établissement.

- ▶ Mise en place d'un carnet du bien-vieillir (autonomie) pour :
 - ▶ faciliter le parcours des bénéficiaires ;
 - ▶ garantir l'accès aux droits ;
 - ▶ faciliter la coordination à domicile de la personne âgée.

- ▶ Mise en place de la télégestion : assurer le suivi et le contrôle de l'efficacité de l'aide attribuée par les 20 **Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)**.





DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr